Lingettes de bébés : la prévention préconisée contre le phénoxyéthanol

Compte Test - 2012-11-21 23:55:00 - Vu sur pharmacie.ma

En juin 2012, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) avait dévoilé un rapport sur le "risque lié à l'utilisation du phénoxyéthanol dans les produits cosmétiques". Celui-ci indiquait que les données manquent aujourd'hui pour établir qu'il n'y a pas de risque concernant les enfants âgés de moins de trois ans. Néanmoins, lors de sa sortie, le rapport était passé totalement inaperçu jusqu'à que la recommandation de l'ANSM soit reprise ce mois-ci par les médias.

Face à la multiplication des articles, l'ANSM est donc revenue sur sa recommandation et a précisé "qu'il n'y pas d'éléments d'inquiétude mais juste une interrogation" faute de "données suffisantes" sur le degré d'absorption par la peau des bébés de cet éther de glycol largement utilisé dans l'industrie cosmétique, mais pouvant être toxique pour le sang et le foie, selon Brigitte Heuls, directrice des dispositifs médicaux thérapeutiques et cosmétiques de l'ANSM. Aussi, l'Agence a aujourd'hui lancé une évaluation de ce produit pour son utilisation dans les produits cosmétiques, en particulier dans les lingettes nettoyantes pour bébés.

En attendant, elle a "recommandé" de ne pas l'utiliser "dans les produits cosmétiques destinés au siège" des enfants de moins de trois ans (essentiellement les lingettes), et aussi de limiter les concentrations de phénoxyéthanol pour les autres produits cosmétiques destinés aux enfants. Dans ce dernier cas, l'agence préconise de réduire la concentration maximale en phénoxyéthanol à 0,4% contre 1% autorisé jusqu'à présent.